



Doc. 15506  
26 avril 2022

## Conséquences de l'agression persistante de la Fédération de Russie contre l'Ukraine: rôle et réponse du Conseil de l'Europe

### Amendement<sup>1</sup> n° 39

*Dans le projet de résolution, après le paragraphe 11.14, insérer le paragraphe suivant:*

«à soutenir la collecte de preuves sur le terrain aux fins de leur utilisation dans des enquêtes, en particulier pour ce qui concerne les violences sexuelles, lesquelles requièrent une action rapide et spécifique (preuves photographiques, préservation d'ADN, etc.);»

*Déposé par:*

BAYR Petra, Autriche, SOC  
CASTEL Laura, Espagne, GUE  
GURMAI Zita, Hongrie, SOC  
JALLOW Momodou Malcolm, Suède, GUE  
LOPATKA Reinhold, Autriche, PPE/DC  
SCHOU Ingjerd, Norvège, PPE/DC

---

1. 2022 - Deuxième partie de session

